

REGLEMENT DU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES DE ROUEN

Le réseau des bibliothèques de Rouen est composé de 6 équipements de proximité : les Capucins, Châtelet, Grand'Mare, Roger-Parment, Saint-Sever, Simone-de-Beauvoir et d'une bibliothèque patrimoniale classée, Jacques Villon. Pour permettre le bon fonctionnement de ce service et une bonne intelligence entre ses différents utilisateurs, voici les principaux droits et obligations des utilisateurs des bibliothèques de Rouen.

Vos droits	Vos obligations
1. Grands principes :	
<p>1.1 Le réseau des bibliothèques de Rouen met à votre disposition des espaces de travail, de lecture, d'actions culturelles, de médiation numérique, des collections de livres, revues, CD, DVD, ressources numériques, jeux, instruments de musique... ainsi qu'un personnel formé.</p> <p>1.2 Les bibliothèques sont accessibles à l'ensemble de la population, sans distinction.</p> <p>1.3. Les bibliothèques respectent le principe de neutralité du service public et de laïcité. Les collections, ressources et contenus disponibles dans les bibliothèques reflètent la pluralité et la diversité de la société, leur ouverture à tous les publics et à toutes les formes de savoirs et d'expressions culturelles.</p>	<p>La bibliothèque est donc un service partagé avec des usages divers qui doivent cohabiter. Pour éviter tout conflit d'usage et assurer le confort de tous, chacun se doit donc d'observer des règles élémentaires du vivre ensemble, par une attitude respectueuse d'autrui, des espaces et des documents.</p> <p>Dans les bibliothèques, les enfants restent sous la responsabilité des parents ou responsables légaux.</p> <p>Les usagers des services publics peuvent exprimer leurs convictions à condition de ne pas contrevenir au bon fonctionnement du service et de respecter la neutralité du service public : sont ainsi interdits toute propagande, prosélytisme. Toute activité commerciale est soumise à autorisation de la Direction des bibliothèques.</p>
2. Prêt :	
<p>2.1. Les documents de lecture publique sont consultables librement dans toutes les bibliothèques. Pour les documents patrimoniaux, des conditions de consultation spécifiques sont définies cf. le site des bibliothèques https://rnbi.rouen.fr/fr, rubrique Patrimoine /Préparez votre visite.</p> <p>L'emprunt des documents est possible après adhésion à un abonnement annuel. Les conditions tarifaires sont précisées en annexe, ainsi que la durée et la quantité de documents empruntables par abonnement. La majeure partie des documents des bibliothèques peut être prêtée à domicile. Toutefois, les documents faisant l'objet d'une signalisation particulière (dernier numéro des revues et l'ensemble des documents patrimoniaux) sont exclus du prêt et ne peuvent être consultés que sur place.</p> <p>2.2. Les bibliothèques mettent à votre disposition des documents variés sur des</p>	<p>Pour vous inscrire au réseau des bibliothèques, vous devez justifier de votre identité par une pièce d'identité et communiquer votre adresse.</p> <p>Tout changement de domicile doit être rapidement signalé. Pour les enfants et les jeunes de moins de 16 ans, la fiche d'inscription doit être signée par les parents ou les responsables légaux.</p> <p>La carte d'abonnement est individuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le détenteur de la carte (ou son représentant légal) est responsable des emprunts effectués sur cette carte. - En cas de perte ou de vol, veuillez-rapidement en avvertir votre bibliothèque habituelle pour éviter les usages frauduleux. <p>Vous devez prendre soin des documents prêtés par la bibliothèque. Si vous constatez une détérioration du document, signalez-la à votre bibliothèque. Ne tentez pas de réparer vous-même un document abîmé, des professionnels le répareront avec des produits spécifiques.</p> <p>Les dates de retour des documents doivent être respectées pour qu'ils puissent profiter aux autres abonnés. A partir du 2^{ème} rappel des documents, les possibilités d'emprunt des utilisateurs en retard</p>

<p>supports divers (livres, revues, CD, DVD, jeux vidéo, jeux de société, instruments de musique, ustensiles de cuisine...) en bon état et renouvelés régulièrement.</p> <p>2.3. Les productions originales de contenus des bibliothèques de Rouen sont placées sous licence libre.</p>	<p>seront bloquées jusqu'au retour des documents.</p> <p>Si les documents ne peuvent être retournés en l'état, (documents perdus, détériorés), il sera demandé à l'utilisateur de les remplacer à l'identique (sauf pour les DVD dont le remboursement devra se faire à la valeur d'achat figurant sur la notice du document ou la facture et qui comprend le droit de prêt en bibliothèque).</p> <p>Enfin, à partir du 4^{ème} rappel de documents, dans le cas où le document ne serait toujours pas retourné ou remplacé à l'identique, une procédure auprès de la Trésorerie sera lancée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avec un forfait de 50 € par document (comprenant le coût de la gestion, de rachat, d'équipement du document), pour tous les documents non remplacés dont la valeur est inférieure à ce forfait - avec une facturation à la valeur d'achat, pour les objets tels que les instruments de musique, liseuses, consoles et jeux vidéo, platines vinyles et lecteurs Victor Stratus dont la valeur d'achat est supérieure au forfait de 50 €. <p>Dans le cadre du droit de la propriété artistique et intellectuelle, les CD et DVD empruntés ne peuvent être utilisés que pour des auditions ou des représentations à caractère individuel ou familial. La reproduction des documents qui ne sont pas dans le domaine public doit être réservé à un usage personnel (droit de copie privée, travail pédagogique et ou de recherche, usages relevant de l'annotation ou de la citation).</p>
<h3>3. Horaires</h3>	
<p>Les bibliothèques vous sont ouvertes gratuitement, selon des horaires définis dans chaque bibliothèque (voir les modalités pratiques pour chaque bibliothèque). En dehors des horaires d'ouverture, les équipes accueillent également des classes, travaillent avec des structures partenaires (hôpitaux, maisons de retraite ...) préparent les animations, acquièrent, équipent et cataloguent les documents</p>	<p>Un quart d'heure avant la fermeture, les bibliothécaires vous demanderont de procéder à l'enregistrement de vos documents de façon à préparer la fermeture de l'établissement.</p>
<h3>4. Charte Internet</h3>	
<p>Les bibliothèques vous donnent accès gratuitement à un internet sécurisé. Vos droits à la vie privée et à la protection des données personnelles sont respectés suivant les recommandations de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) et du RGPD (Règlement de protection des données personnelles). Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Ville de Rouen</p> <p>DPD - mission Informatique et liberté 2, place du Général de Gaulle CS 31402</p>	<p>L'usage d'Internet doit se faire dans le respect de la législation française et des missions de la bibliothèque. La consultation de sites faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales ainsi que des sites pédophiles ou pornographiques est interdite.</p> <p>Vous vous engagez à respecter l'ensemble du matériel mis à votre disposition et signaler tout problème technique.</p> <p>Pour permettre à chacun d'accéder aux postes informatiques, les sessions d'accès ont une durée limitée.</p>

76037 Rouen cedex	
5. Nourriture et tabac	
Certaines bibliothèques sont équipées d'un espace de convivialité ; il est accessible à tous pour vos collations.	Il est interdit de fumer ou vapoter dans les bibliothèques. Vous ne pouvez pas prendre de repas en dehors des espaces réservés à cet effet. Les bouteilles d'eau fermées sont toutefois acceptées.

Tout usager des bibliothèques par son inscription ou sa fréquentation s'engage à respecter ce règlement. Les infractions graves au règlement sont susceptibles d'entraîner une suppression du droit d'emprunter et d'accéder aux bibliothèques.